

L'idée marche... enfin ! : [1ère partie]

Autor(en): **E.Gd.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **24 (1936)**

Heft 479

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-262341>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{lle} Emilie GOURD, Crêts de Pregny

ADMINISTRATION

M^{lle} Marie NICOL, 14, rue Micheli-du-Crest
Compte de chèques postaux 1.943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—

ÉTRANGER..... 8.—

Le numéro..... 0.25

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est
délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de
l'année en cours.

ANNONCES

La ligne ou son espace :

40 centimes

Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est
délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de
l'année en cours.Vérité violente gagne
en vigueur.Pierre VIRET, réformateur
(1536)Lire en 2^{me} page:

Le Rassemblement mondial pour la paix.

H.-C. CHAMPURY: Choses d'Espagne. 1. Une
fondation féminine à Barcelone.En 3^{me} et 4^{me} pages:J. GUEYBAUD: La Conférence d'études du Com-
ité pour la paix et le désarmement des
organisations féminines internationales.A. DE M.: Les conditions du service domestique
à l'étranger.

Nouvelles de diverses Sociétés féminines.

En feuilletton:

Glâné dans la presse.

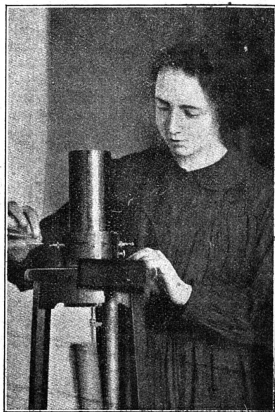
L'Ideé marche... enfin!

...Et comment!

Depuis la publication de notre dernier nu-
méro, en effet, dans lequel nous relations,
comme chose dont le bruit courait, mais qui
semblait encore parfaitement improbable, l'ac-
cession d'une femme, dont le nom variait tous
les jours, au gouvernement de la République
française... depuis lors, quel changement!

Car ce n'est pas d'une seule femme, dont
la liste du ministère Léon Blum, publiée offi-
ciellement le matin du 5 juin, annonçait la no-
mination à des postes de commande, mais bien
de TROIS. Et parmi ces trois noms, celui d'un
des plus connus et des plus appréciés parmi
les chefs du mouvement suffragiste français,
celui de notre amie, M^{me} Cécile Léon Bruns-
chvicg, présidente de l'Union française pour
le Suffrage, en hommage rendu ainsi, non
seulement aux capacités féminines, mais en-
core au mouvement suffragiste français, et
avec lui à la cause suffragiste dans le monde
entier. On conviendra que la nouvelle a bien
pu nous couper le souffle d'émotion et de
joie.

Et de surprise aussi. Car c'est là un ren-
versement brusque de nos théories et de notre
doctrine suffragiste, et une situation para-
doxale à souhait qui se crée. Ces trois femmes
en les mains desquelles le nouveau gouverne-
ment a placé en pleine confiance des « leviers
de commande » pour employer l'expression à
la mode, elles sont d'autre part des mineures
devant la loi de leur pays. Elles qui vont
disposer d'un pouvoir étendu pour réaliser
des réformes rêvées depuis longtemps; elles
qui siègent au banc du gouvernement à la
Chambre (toujours aimable maintenant pour
les féministes, le *Journal de Genève* s'est em-
pressé de proclamer qu'elles y faisaient « sin-
gulière figure »... et au Sénat, elles ne sont pas
capables légalement d'être un seul de ces dé-
putés qu'elles regardent maintenant sous un
autre angle, ni même le dernier de ces conseil-
lers municipaux du plus petit village de pro-
vince, auxquels il appartiendra, de par le jeu
de la Constitution française, de choisir à
leur tour ces sénateurs, qui constituent la
vieille garde des préjugés antiféministes... Ces
enceintes tabou, dont l'accès leur est encore
interdit par une porte, celle par laquelle on
pensait généralement qu'elles y entreraient com-
me leurs sœurs d'autres pays, elles y péné-
trant la tête haute par l'autre porte, celle du
gouvernement. Et ces députés et ces sénateurs
parmi lesquels elles ne peuvent encore siéger,
viendront les questionner, les interpellier sur
leur activité gouvernementale, et elles leur ré-
pondront, les renseigneront, les rassureront ou
les combattront... Non, vraiment, tout cela
n'est-il pas le renversement de tout ce que
nous avons vu jusqu'ici? car lesquels des pays
où les femmes votent, parfois depuis de
très longues années, connaissent des femmes
membres de gouvernement? La Grande-Bre-
tagne en a eu trois, si nos souvenirs sont
exactes, la Finlande une, les Etats-Unis s'hon-
norent à juste titre de la présence de Miss
Perkins à la tête du Département du Travail,
et c'est tout, sauf flocissement de notre mé-
moire suffragiste. Alors?...
Alors, par un revirement naturel de l'opini-
on, nous avons entendu dire de divers côtés



Cliché Mouvement Féministe

M^{me} Irène JOLIOT-CURIE

Sous-secrétaire d'Etat aux recherches scientifiques

que ce n'était plus la peine de lutter avec tant
d'acharnement pour le droit de vote des fem-
mes, puisqu'il n'aboutissait à aucun résultat; et
que la tactique suivie par les féministes de
France de pénétrer aux postes de commande,
dans les Conseils municipaux d'abord comme
conseillères municipales privées, au gouverne-
ment ensuite comme sous-secrétaires d'Etat,
allait permettre bien plus rapidement aux
femmes de réaliser les revendications que nous
formulons depuis si longtemps. « L'accès à la
vie publique par en haut, et non par en bas »,
selon le mot que l'on prête à M. Léon Blum.

Quelle que soit la reconnaissance que les
suffragistes de tous pays, indépendamment
de leurs opinions politiques, puissent éprou-
ver pour l'actuel « Premier » français, et pour
son geste historique envers les femmes, nous
ne croyons pas cependant que la soit le but à
atteindre, car, désignées pour faire partie d'un
gouvernement, ces femmes sont liées à la for-
tune de ce même gouvernement, et peuvent
être balayées en même temps que lui. Il est
vrai qu'une amie suffragiste parisienne, ve-
nue à Genève la semaine dernière, nous a
assuré que le retour en arrière était impossible
maintenant, que le gain acquis sous le cabinet
Léon Blum serait maintenu sous d'autres mi-
nistères, parce qu'aucun d'entre eux n'oserait
plus exclure les femmes; il n'en reste pas
moins qu'il ne s'agit pas là d'un droit consti-
tutionnellement reconnu et par conséquent im-
prescriptible, mais d'un précédent que l'on
crée, d'une tradition que l'on s'efforce d'éta-
blir... Et puis, ce sont trois femmes seule-
ment auxquelles l'on vient de donner la possi-
bilité de représenter les intérêts des femmes
par leur activité ministérielle, trois femmes
de haute valeur morale et intellectuelle, certes,
mais trois seulement, en regard de combien
de millions de citoyennes françaises?...

Et c'est pourquoi, de toute la force de nos
convictions démocratiques, nous sommes op-
posées à la conclusion que certaines vou-
draient tirer de ces récents événements fémi-
nistes.

(La fin en 3^{me} page.)

E. Gd.

Les trois femmes sous-secrétaires d'Etat en France

On sait que M. Léon Blum a donné à son
cabinet une organisation nouvelle, en instituant,
dans chaque ministère, des sous-secrétaires d'E-
tat entre lesquels se répartissent les différentes
charges, qui, auparavant, incombait au seul
ministre, et risquaient souvent, de ce fait, de res-

Nous regrettons de n'avoir
pu nous procurer en temps
utile une bonne photogra-
phie de M^{me} Suzanne
Lacorre, la troisième femme
sous-secrétaire d'Etat pour
pouvoir également la pré-
senter à nos lecteurs (Réd.)



Cliché Jus Suffragii

M^{me} Cécile-Léon BRUNSCHVICG

Sous-secrétaire d'Etat à l'éducation nationale

ter en souffrance. C'est à ces fonctions que trois
femmes ont été appelées, soit notre amie, M^{me}
Brunschvicg, comme sous-secrétaire d'Etat à l'édu-
cation nationale, et M^{me} Irène Joliot-Curie, comme
sous-secrétaire d'Etat à la recherche scientifique,
toutes deux dans le même ministère; alors qu'à
M^{me} Suzanne Lacorre ont été confiées les fonc-
tions de sous-secrétaire d'Etat à la protection de
l'enfance dans le ministère de la Santé pu-
blique.

Nous ne pensons pas avoir besoin de présenter
M^{me} Brunschvicg à un public de lecteurs fémi-
nistes de Suisse romande. Fréquemment, en effet,
ces derniers ont eu l'occasion de la rencontrer,
soit à Genève, où elle vient souvent, soit dans
des Congrès féministes internationaux. Présidente
de l'Union française pour le Suffrage, M^{me}
Brunschvicg travaille depuis longtemps en étroite
collaboration avec celles qui, à travers le monde,
défendent les droits de la femme, et on l'a vue
de la sorte aussi bien à Rome, à Berlin, à
Vienne, ou à Istanbul, qu'à Paris, où son ac-
cueillant maison du quartier du Trocadéro est
un vrai home pour tant d'entre nous qui s'y ren-
dent comme chez elles. Mais ceux de nos lec-
teurs qui ne peuvent voyager la connaissent bien
aussi comme rédactrice en chef de ce remar-
quable hebdomadaire, *La Française*, l'un des meil-
leurs à coup sûr de nos journaux féministes, à
l'exemple duquel notre *Mouvement* doit beau-
coup, et dont elle a assumé la direction depuis
bien des années, avec une rare maîtrise, en lui
consacrant aussi bien un don inné de journaliste,
que son talent d'organisation et ses convictions
féministes, sociales, et pacifistes.

Car, et cela est intéressant à signaler à ceux
qui croient que les féministes ne sont que des
politiciennes, c'est par l'action sociale que M^{me}
Brunschvicg est venue au suffrage féminin; et,
chose encore à signaler à ceux qui craignent chez
nous que le suffrage ne détruise la famille, c'est
grâce à l'influence de son mari que notre cause
l'a gagnée comme adepte. C'est, en effet, l'émi-
nent professeur à la Sorbonne, le célèbre philo-
sophe commentateur de Pascal qu'est M. Léon
Brunschvicg, qui a attiré l'attention de sa femme
sur le fait que les ouvrières qu'elle s'efforçait
d'organiser pour améliorer leurs conditions de
travail ne constituaient que des zéros politiques
devant le législateur, et ne pouvaient par consé-
quent rien attendre de lui, et c'est sur la base de
cette conviction devenue personnelle et profonde
que M^{me} Brunschvicg a réalisé l'œuvre immense
d'organiser le mouvement suffragiste tel que le
comprend l'Union française. Secrétaire générale
de temps de la présidence de la toujours regret-
tée M^{me} de Witt-Schlumberger, puis présidente
à la mort de celle-ci, elle a couvert le pays d'un
réseau serré de groupes suffragistes, réunis en
Fédérations régionales, sachant partout éveiller

l'intérêt et susciter le concours d'une pléiade de
femmes de valeur, qui, jusque dans les petites
villes, ont transformé l'opinion publique. Il suffit
de comparer le mouvement suffragiste dans la
province française avec ce qu'il était il y a dix ou
quinze ans pour se rendre compte du labeur
incessant accompli par notre amie en même temps
que de son don hors ligne d'organisation.

Mais cette activité suffragiste intense n'a pas
fait oublier à M^{me} Brunschvicg ses préoccupations
sociales du début de sa carrière, et les problèmes
du travail féminin notamment n'ont pas cessé
d'absorber une partie de son temps. Faut-il rap-
peler ici que c'est à elle que l'on doit en France
la création de cette nouvelle carrière féminine,
celle de la surintendante d'usine? et l'ouver-
ture de cette Ecole de surintendantes, qui spé-
cialise dans cette direction les travailleuses so-
ciales? que, dans de nombreuses Commissions et
Comités nationaux et internationaux elle a dé-
fendu avec ardeur le droit au travail de la femme
mariée, et que, ayant toujours travaillé à établir
le contact indispensable avec les organisations
ouvrières, elle a réussi, bien mieux que les parti-
sans de l'*Open Door* et autres groupements ana-
logues en d'autres pays, à faire respecter ce
droit en France? Partisan convaincu de l'entente
internationale et de la Société des Nations, elle
fut l'une des fondatrices de l'Association féminine
française qui soutient l'institution de Genève (si
bien même que c'est à Glasgow, au Congrès inter-
national de l'Union des Associations pour la S. d. N. qu'est allé la chercher le télégramme lui
annonçant sa nomination); mère de famille de
trois enfants, et déjà grand-mère d'une fillette,
elle connaît par expérience les problèmes actuels
de l'éducation. Amie franche, loyale, au cœur
large, que n'effleure jamais ni jalousie ni mes-
quinerie, travailleuse acharnée et consciencieuse,
nature pratique et de jugement sûr et modéré,
la première sous-secrétaire d'Etat à l'éducation
nationale va apporter à la chose publique tout
un ensemble de compétences la qualifiant admi-
rablement pour la tâche considérable qui va être la
sienn.

Tâche considérable en effet, car voici les attri-
butions que lui attribue le décret récemment signé
par le président de la République:

1. Les questions concernant l'hygiène scolaire
et la vie sociale de l'enfant.
2. Les questions relatives à l'orientation profes-
sionnelle des jeunes filles, ainsi que leur
préparation et leur accès aux fonctions pu-
bliques.
3. Les questions d'entraide et de solidarité
sociale intéressant la femme et la jeune
fille.
4. La liaison avec les ministères intéressés aux
problèmes ci-dessus, notamment avec le
ministère de la santé publique.
5. Les questions que le ministre renverra à
son examen.